



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne-Franche-Comté

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte d'Or
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ n° 18-334 - BAG

**portant nomination des membres de la commission consultative
chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant
pour la région Bourgogne-Franche-Comté**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif aux missions et à l'organisation des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

SUR proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté :

ARRÊTE

Article 1

Il est institué auprès du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté une commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant.

Article 2

Sont nommées, membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour les années 2019 et 2020, les personnalités qualifiées suivantes :

Pour le collège Musique :

- Madame Viviana AMODEO, directrice de l'ESM Bourgogne – Franche-Comté
- Madame Julie BESLE, Chargée des projets et des partenariats à la Cité de la voix
- Madame Anne BLANCHARD, directrice artistique du festival international de Beaune
- Madame Mathilde DAROSEY, directrice de la SMAC Echo System, Scey-sur-Saône
- Madame Frédérique JANAND, directrice de l'EPCC Réso en charge du schéma départemental des enseignements artistiques de la Nièvre
- Madame Pascale MARTINEZ, directrice du CRC de Montceau les Mines
- Madame Laure MERCOEUR, directrice de Franche-Comté Mission Voix, Besançon
- Madame Charlotte NESSI, directrice de la scène conventionnée Théâtre Edwige Feuillère, Vesoul
- Madame Géraldine TOUTAIN, directrice artistique de la Mission voix du Lab, Dijon
- Monsieur Antoine BARTAU, directeur du Crescent, Mâcon
- Monsieur Emmanuel BIGAND, enseignant chercheur, directeur LEAD, Université de Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Sylvain BRIAND, directeur de la SMAC le Silex, Auxerre
- Monsieur Fabrice CREUX, directeur de Culture 70, Vesoul
- Monsieur Bernard DESCOTES, ancien directeur de l'ESM Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Guillaume DAMPENON, administrateur du Bastion, Besançon
- Monsieur Nicolas CHARRIERE, directeur du CRD du Grand Dole
- Monsieur Guillaume DIJOUX, directeur de l'Escale, Migennes
- Monsieur Christophe JONEAU, directeur de la Fraternelle, Saint-Claude
- Monsieur Didier LEVALLET, artiste musicien jazz
- Monsieur Robert LLORCA, directeur du CRR du Grand Chalon
- Monsieur Lionel VIARD, administrateur de l'Ensemble de Musique Interactive, Montbéliard

Pour le collège Danse :

- Madame Peggy CAMUS, chargée des actions culturelles, Athénéum, Dijon
- Madame Céline CHATELAIN, directrice du service culturel, ville de Morteau
- Madame Marie-Hélène CRÉQUY, directrice adjointe de l'EPCC Les 2 Scènes, Besançon
- Madame Aurore DESPRÉS, maître de conférences à l'Université de Franche-Comté
- Madame Marisa HAYES, co-directrice du festival international de Vidéo danse de Bourgogne et rédactrice en chef des cahiers repères CDCN La Briqueterie
- Madame Nathalie PERNETTE, chorégraphe
- Madame Sylvie ROBALDO, praticienne choréologue en analyse fonctionnelle du mouvement, Dijon
- Madame Sylvie ZAVATTA, directrice du Fonds Régional d'Art Contemporain de Besançon
- Monsieur Serge AMBERT, danseur chorégraphe, Corbigny
- Monsieur Benjamin HOUAL, professeur de danse contemporaine, CRR de Besançon
- Monsieur Rachid KASSI, danseur chorégraphe, Châlon-sur-Saône
- Monsieur Yannick MARZIN, directeur de MA Scène Nationale, Montbéliard
- Monsieur Géraud MALARD, secrétaire général, conseiller artistique danse

Article 3

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Article 4

La directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne- Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 4 JUIL. 2018

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Eric PIERRAT

